

Appel à projets de podcasts natifs pour les « Nouvelles générations » de la RTBF

Cahier des charges

1. Contexte

Les podcasts natifs sont des programmes sonores diffusés sur le web et dans les applications de podcasts.

Ils diffèrent des séries ou émissions radio traditionnelles car, étant des productions web, ils laissent place à une liberté quasi infinie de ton et de format.

Le podcast natif a déjà connu un boom aux Etats-Unis et dans les pays anglo-saxons. Il a fait ses premiers pas en France et en Belgique et son explosion est attendue très prochainement.

La RTBF s'inscrit elle-même dans cette nouvelle vague sonore et lance un appel à projets de podcasts natifs qui s'adresse aux 16-24 ans.

Objectifs :

- Toucher le public « Nouvelles Générations » de la RTBF (**16-24 ans**) et le fidéliser
- Aborder des **thématiques intimes et personnelles**
- S'adapter aux nouveaux usages, aux modes de consommation actuels des médias du public cible
- Innover et **raconter des histoires documentaires sonores de façon originale & immersive**

Pour rappel, le Contrat de Gestion de la RTBF et plus particulièrement son article 1 alinéas 4 & 5 et article 12.1, relatifs à l'offre de la RTBF, précise que celle-ci doit répondre aux besoins et aux habitudes de consommation de son public sur toutes les plateformes de diffusion ; et précise également que dans un contexte évolutif et dynamique, l'objet social de la RTBF vise aussi la production de services non linéaires.

2. Caractéristiques des projets

Les projets dont il est fait appel disposent des caractéristiques suivantes :

- Ils répondent aux **codes de contenus et de consommation** propres au podcast natif (audio), c'est-à-dire un contenu adapté au format d'un podcast natif diffusé sur le web, les réseaux sociaux et dans les applications de podcast (liberté de ton et de format, thématique originale, storytelling & rythme spécifiques...) et consommé « en transit » ;
- Ils proposent un contenu adapté à la **production** d'un podcast natif en termes de démarche, d'écriture, de moyens financiers, logistiques et

techniques, de jours d'enregistrement, et d'équipes créatives (auteur, réalisateur, producteur, ingénieur du son...), de montage, de ton... durant tout le processus de création et de production ;

- Ils proposent une stratégie **d'acquisition d'une communauté** (futurs abonnés au podcast, à différents niveaux d'engagement) autour du projet en prévoyant une période de **teasing** sur le web et les réseaux sociaux au cours de laquelle se fera le recrutement des abonnés au podcast natif ;
- **Genre : documentaire** sous forme de témoignages personnels immersifs (individuels ou en groupe) de jeunes âgés entre 16 et 24 ans qui abordent des **thématiques** touchant à l'**intimité** au sens large (relations, sexualité, religion, deuil, famille...)
- **Proximité** : les projets devront être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et démontrer une **proximité avec la culture belge francophone** dans toute sa diversité ;
- **Diversité** : le comité de sélection sera attentif à la diversité (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, origine, handicap) tant parmi les équipes de création que les intervenants dans le podcast natif ;
- **Audience** : les projets s'adresseront au public « Nouvelles générations » de la RTBF, à savoir les 16-24 ans ;
- **Universalité** : Si l'écriture et l'œuvre doivent être en écho avec l'identité belge, elles devront également refléter des problématiques plus universelles pour favoriser leur circulation internationale sur le web en général.

3. Critères de recevabilité des projets

- Le projet doit :
 - répondre aux **caractéristiques** citées au point 1
 - être présenté par un **producteur indépendant** dont l'objet social relève en ordre principal du secteur audiovisuel, constitué en société commerciale ou ASBL.
- Un **dossier** qui inclut tous les éléments suivants devra être déposé avant le lundi 26 août 2019 à midi :
 - Un pitch (une page maximum)
 - Une note d'intention de l'auteur principal (démarche, enjeux, thématique générale...)
 - La structure du podcast et mécanique des épisodes, notamment les thématiques et/ou intervenants
 - Une bible du podcast (intentions de réalisation) : ton, intervenants (présentateur s'il y a, interviewés...), ambiance, lieux éventuels, archives sonores éventuelles, moodboard sonore...)
 - Une note concernant le public cible et la/les stratégie(s) mise en place pour l'atteindre (activation des communautés par des teasing, animation des réseaux sociaux...)
 - Une note d'intention du producteur (potentiel et adéquation du projet à la demande) ;
 - Un budget détaillé du projet ;
 - Un planning de production ;

- Un épisode essai de maximum 2 minutes

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse webcreation@rtbf.be. Un accusé de réception du dossier sera transmis.

4. Intervention financière de la RTBF

Maximum 2 projets seront sélectionnés. Chacun des projets recevra une enveloppe de maximum de 20 000 euros pour l'écriture et le développement complet de l'expérience, comprenant 10 épisodes de 20 minutes maximum, le teasing et la promotion inclus.¹

5. Diffusion

Les projets sélectionnés seront diffusés sur les plateformes de la RTBF, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF au moment de la diffusion.²

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de la RTBF.

6. Sélection des projets

Le ou les projets seront sélectionnés par un Comité de sélection sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Les critères créatifs, artistiques et techniques du projet ;
- L'intérêt innovant du projet pour la RTBF ;
- L'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique ;
- La conformité aux critères de recevabilité.

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection sera motivée.

¹ Si, parmi les projets sélectionnés pour la compétition, la RTBF estime qu'aucun ne remplit ses exigences en matière de diffusion, la RTBF se réserve le droit de renoncer à son intervention financière.

² Les auteur(s) des projets sélectionnés autorisent la RTBF à disposer de tous les droits d'exploitation de contenus produits et payés par le présent Fonds et notamment, le droit de les diffuser en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur l'ensemble de ses services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires, actuels ou à venir, ainsi que sur les services de médias audiovisuels des organismes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle auxquels elle participe, et notamment sur TV5, Arte et Euronews, par quelque mode de diffusion que ce soit, et notamment par voie hertzienne, câble, satellite ou Internet, quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour compte de la RTBF et par tous procédés, y compris la « video on demand », la « near video on demand » et Internet ainsi que tout autre média interactif, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type d'appareil récepteur ou le type d'écran (fixe, mobile, écran de télévision, écran d'ordinateur, téléphone, GSM, smartphone, console de jeu, écran géant,...).

7. Planning prévisionnel de développement des projets jusqu'à mise en ligne

- 1) Mardi 6 mai 2019 : lancement de l'appel à projets et mise en ligne du cahier des charges sur l'espace de la RTBF www.rtbf.be/webcreation et www.rtbf.be/tarmac
- 2) **Lundi 26 août 2019 à midi (12h)** : clôture de dépôt des projets ;
- 3) Octobre 2019 : annonce des projets sélectionnés ;
- 4) Octobre - mars 2020 : développement et production des projets ; l'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation des projets sélectionnés se feront sous la supervision artistique de la RTBF ;
- 5) Printemps 2020 : diffusion